



La pratique de la pêche récréative défendue

La Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer fait feu de tout bois et, dans toutes les instances où elle est présente, elle n'a de cesse de défendre la pratique de la pêche récréative. La dernière réunion du Comité de Façade qui s'est tenue le 23 janvier dans les locaux de la Direction Interrégionale de la Mer au Havre ne déroge pas à la règle. À l'initiative des participants élus de la F.N.P.P., dont ceux représentant le Comité Régional des Pêcheurs de Loisir des Hauts-de-France, une motion sur le bar a été déposée. Comme bien d'autres actions, elle fait partie des nombreuses initiatives entreprises par cette fédération pour porter, partout où cela est possible, la parole des pêcheurs récréatifs, l'expression de leur mécontentement et leurs propositions en matière de pêche du bar. Monsieur Gatto, directeur interrégional de la mer, a pris note de cette motion présentée, avec son accord, en ouverture de séance et s'est engagé à la transmettre, via les services de l'État, au ministre Stéphane Travert (photo). Il est demandé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en charge de la pêche de faire tout son possible pour qu'en 2018 soit rétablie la réglementation 2017 déjà inutilement draconienne, en attendant des allègements ultérieurs proportionnés à l'évolution de la ressource et en rapport avec l'activité de loisir. La révision des données, prévue en mars, apportera la preuve que les prélèvements de la pêche de loisir sont relativement faibles et en très nette diminution par rapport à ce qui a été affirmé précédemment.